

Séance du 27 mars 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 mars 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, Castel, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau -Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Aguerre, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à Mme Lauqué ; M. Gouffrant à M. Jaussaud ; Mme Boé à Mme Chevrel ; Mme Chabaud-Nadin à M. Pommiez ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Demont à M. Causse ; Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé ; M. Etcheto à M. Aguerre.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs

Madame DURRUTY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir modifier le tableau des effectifs comme suit :

SUPPRESSION DE POSTE :

- 1 poste de rédacteur principal

TRANSFORMATIONS DE POSTE :

- 1 poste de rédacteur principal en 1 poste d'attaché principal
- 2 postes d'attaché principal en 2 postes de directeur
- 2 postes d'ingénieur en 2 postes d'ingénieur principal
- 4 postes de rédacteur en 4 postes de rédacteur principal

- 5 postes de rédacteur principal en 5 postes de rédacteur en chef
- 1 poste de receveur principal en 1 poste de rédacteur
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en 1 poste de rédacteur
- 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en 3 postes de rédacteur
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en 1 poste de rédacteur
- 1 poste de contrôleur de travaux en 1 poste de technicien supérieur
- 1 poste d'agent de maîtrise en 1 poste de technicien supérieur
- 4 postes de technicien supérieur en 4 postes de technicien supérieur principal
- 2 postes d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe en 2 postes d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2^{ème} classe
- 3 postes d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe en 3 postes d'éducateur des activités physiques et sportives de 1^{ère} classe
- 2 postes d'éducateur des activités physiques et sportives de 1^{ère} classe en 2 postes d'éducateur des activités physiques et sportives hors classe
- 1 poste de chef de service de police municipale de classe normale en 1 poste de chef de service de police municipale de classe supérieure
- 1 poste d'animateur en 1 poste d'animateur principal
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants en 1 poste d'éducateur de jeunes enfants principal
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe en 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- 24 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe en 24 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- 12 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe en 12 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 21 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en 21 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 6 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en 6 postes d'agent de maîtrise
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe en 1 poste d'agent de maîtrise
- 2 postes d'agent de maîtrise en 2 postes d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'agent de maîtrise en 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- 7 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe en 7 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe
- 4 postes d'auxiliaire de puériculture en 4 postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe
- 5 postes de brigadier chef de police municipale en 5 postes de brigadier chef principal de police municipale

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.